A/69/929–S/2015/422

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
10 juin 2015
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-neuvième session
Point 37 de l'ordre du jour
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité
Soixante-dixième année

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le rapport qui suit est présenté en application de la résolution 68/11 de l'Assemblée générale et de la résolution 2210 (2015) du Conseil de sécurité, par lesquelles j'ai été prié de rendre compte tous les trois mois de l'évolution de la situation en Afghanistan.

2. Il fait le point des activités menées par les organismes des Nations Unies en Afghanistan, notamment dans les domaines de l'action humanitaire, du développement et des droits de l'homme, depuis la publication de mon précédent rapport, le 27 février 2015 (A/69/801*-S/2015/151*). Il présente également un aperçu de l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité, et des événements régionaux et internationaux qui ont concerné l'Afghanistan.

II. Évolution de la situation

3. Tous les ministres ayant été nommés, la formation du Gouvernement d'union nationale a presque été achevée, ce qui a redynamisé le programme de réforme lancé par le Président, Ashraf Ghani, et le Chef de l'exécutif, Abdullah Abdullah. L'application des politiques socioéconomiques est cependant demeurée une source majeure de préoccupation; en outre, certaines nominations restaient à approuver, notamment au niveau provincial. La nouvelle Commission spéciale sur la réforme électorale est un mécanisme qui devrait permettre de renforcer l'intégrité électorale, comme convenu entre les parties, mais elle n'a pas encore commencé ses travaux. Le calendrier électoral n'a toujours pas été publié. Le Gouvernement a continué de s'employer à engager un processus de paix et de réconciliation et d'obtenir à cet égard l'appui des partenaires régionaux. Les actes de violence liés au conflit se sont multipliés, les Forces nationales de sécurité afghanes ayant tenté de contenir les

15-09022 (F) 120615 120615

Merci de recycler

activités des insurgés, dont l'intensification a fait un nombre record de victimes parmi les civils.

A. Évolution de la situation politique

4. Depuis la parution de mon précédent rapport, la formation du Gouvernement d'union nationale a été menée à bien. Le 18 avril, la chambre basse de l'Assemblée nationale a approuvé les 16 nominations que le Président et le Chef de l'exécutif avaient proposées le 21 mars et, le 23 mai, le Président a annoncé la nomination d'un candidat au poste de ministre de la défense. Sur les 24 ministres qui se sont vu confier un portefeuille à ce jour, 4 sont des femmes. D'autres postes importants restent à pourvoir, y compris ceux de gouverneur de la Banque centrale, de ministre de la justice et de président de la Cour suprême. Le 25 avril, la chambre basse de l'Assemblée nationale a approuvé l'ouverture d'un crédit destiné au Bureau du Chef de l'exécutif et au secrétariat du Conseil des ministres, créés par décret présidentiel. Le 26 avril, le Chef de l'exécutif a nommé le Chef du secrétariat du Conseil des ministres.

5. Le 7 avril, le Président a annoncé le lancement, dans le cadre du programme de réformes présenté à la Conférence de Londres sur l'Afghanistan, d'une initiative visant à établir un contrat social entre le Gouvernement et les citoyens. À la première réunion du Conseil des ministres, le 23 avril, il a demandé aux ministres de définir une stratégie pour les 100 premiers jours de leur mandat. Le 26 mai, il a officialisé ces stratégies à l'occasion d'une réunion extraordinaire du Conseil des ministres, annonçant que chacune serait rendue publique par le ministre compétent, ce qui permettrait de renforcer l'application du principe de responsabilité, et ferait l'objet d'un examen à l'issue des 100 jours. Le Président a par ailleurs souligné que, pour améliorer l'efficacité de leurs travaux, les différents ministères devaient coordonner leur action.

6. Le 27 avril 2011, le Cabinet du Président a annoncé la nomination du chef de la Direction indépendante de la gouvernance locale et des gouverneurs des provinces de Kandahar et de Hérat. Le 27 mai, les gouverneurs de 12 des 34 provinces du pays avaient été nommés, les 22 provinces restantes étant toujours dirigées par des gouverneurs par intérim. Conformément à la procédure applicable, le Président n'a reconduit aucun gouverneur.

7. Du 22 au 25 mars, le Président et le Chef de l'exécutif ont effectué une visite à Washington, où le Président s'est entretenu avec le Président des États-Unis, Barack Obama. Dans une déclaration conjointe publiée le 24 mars, les Présidents Ghani et Obama ont annoncé qu'ils comptaient établir un nouveau partenariat de développement visant à mobiliser jusqu'à 800 millions de dollars d'aide économique bilatérale en faveur des réformes et des priorités de développement de l'Afghanistan, que la présence des 9 800 soldats américains en Afghanistan serait maintenue jusqu'à la fin de 2015 et que tout processus de paix dirigé par les Afghans exigerait que les Taliban et les autres groupes d'opposition armés mettent fin à la violence, rompent tous liens avec des groupes terroristes internationaux et reconnaissent la Constitution afghane. Le 26 mars, à l'occasion d'une rencontre avec le Président Ghani, j'ai réaffirmé l'attachement indéfectible de l'Organisation des Nations Unies à la création d'un Afghanistan pacifique et stable.

8. L'accord de formation du Gouvernement d'union nationale conclu entre le Président et le Chef de l'exécutif le 21 septembre 2014 prévoyait la réforme du système électoral. Seuls des progrès limités ont toutefois été accomplis à cet égard. Le 21 mars, le Président a pris un décret portant création de la Commission spéciale sur la réforme électorale, composée de 15 personnes et dirigée par un membre de la chambre basse de l'Assemblée nationale. La procédure de mise en place de cet organe restait toutefois à éclaircir, les Cabinets du Président et du Chef de l'exécutif devant encore s'accorder sur la nomination de son président et sur ses modalités de fonctionnement.

9. Aux termes de la Constitution, des élections législatives auraient dû être organisées entre le 21 avril et le 21 mai 2015, le mandat des membres de la chambre basse de l'Assemblée nationale venant à expiration le 22 juin. Le 1er avril, le deuxième Vice-Président, Mohamed Sarwar Danish, a néanmoins annoncé que le scrutin serait reporté à 2016 au motif qu'il fallait attendre que la réforme électorale ait été mise en application. Faisant valoir que l'organisation et la gestion du calendrier électoral relevaient de la seule compétence de la Commission électorale indépendante, le Président de celle-ci, Ahmad Yousuf Nuristani, a déclaré que ce report était contraire à la loi afghane et que la Commission avait proposé des dates de scrutin au Gouvernement. Faute de l'adoption d'un calendrier électoral et de mesures concrètes de réforme, les donateurs internationaux ont annoncé une réduction du montant des contributions destinées aux institutions électorales afghanes, soulignant de surcroît que le Gouvernement devait contribuer plus largement au financement des élections. La Commission électorale indépendante et la Commission indépendante du contentieux électoral ont donc entrepris de réduire leurs effectifs et commencé à examiner les moyens de diminuer leurs dépenses mensuelles de fonctionnement, sollicitant dans le même temps auprès du Ministère des finances des crédits supplémentaires devant leur permettre de maintenir leurs capacités de base.

10. Le 11 mars, la Commission indépendante du contentieux électoral a publié son rapport final sur les fraudes dont auraient été entachées l'élection présidentielle et les élections provinciales de 2014, à la suite de quoi 9 887 agents temporaires de la Commission électorale indépendante (sur un total de 107 479) qui avaient été déployés dans 3 189 des 22 778 bureaux de vote ont été rayés des listes. En outre, trois membres permanents de la Commission électorale indépendante ont été relevés de leurs fonctions, de même que huit membres permanents de la Commission du contentieux électoral.

11. Le 4 mars, le Président a publié un décret par lequel il a rétabli les pouvoirs de contrôle des conseils provinciaux sur les administrations locales, mettant ainsi fin à la grève que ces conseils avaient entamée après que, le 28 janvier, la chambre basse de l'Assemblée nationale eut voté en faveur de la suppression de ces pouvoirs.

12. Le Président a continué de dialoguer avec divers interlocuteurs afghans et régionaux afin de promouvoir la réconciliation nationale. Le 30 avril, au cours de son voyage en Inde, il s'est dit disposé à ce que les Taliban et les autres groupes d'opposition jouent un rôle sur la scène politique afghane, contrairement aux combattants terroristes étrangers, dont il a déclaré qu'ils n'avaient pas leur place dans l'avenir du pays. À une conférence de presse conjointe tenue le 12 mai à l'occasion de la visite à Kaboul du Premier Ministre pakistanais, Nawaz Sharif, il a souligné que l'Afghanistan et le Pakistan faisaient face à des ennemis communs,

opinion reprise par M. Sharif dans sa déclaration. Dans le discours qu'il a prononcé, le Président a assuré la société afghane, notamment les personnalités politiques, les dignitaires religieux, les chefs tribaux et les militants de la société civile, que tout processus de paix serait transparent et sans exclusive. À ce propos, des membres de l'équipe gouvernementale ont insisté sur le fait que l'éventuelle participation des Taliban ne remettrait nullement en cause les acquis des 14 dernières années, notamment pour ce qui était des droits des femmes, et que les négociations tendraient à réaffirmer l'intérêt national de l'Afghanistan, notamment à l'égard de ses voisins. Les 2 et 3 mai, une organisation non gouvernementale a organisé au Qatar une réunion avec la société civile, à laquelle des Afghans de divers horizons ont participé à titre personnel.

13. Le Dialogue du peuple afghan pour la paix, initiative menée par la société civile afghane dans le but de promouvoir une paix durable reposant sur une approche axée sur les droits de l'homme, a commencé la troisième phase de ses travaux, qui consiste principalement à réunir les décideurs et les organisations de la société civile afin qu'ils contribuent à l'application de plans d'action pour la paix établis au niveau du pays et des provinces. Il bénéficie pour cela du concours de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA).

14. Le secrétariat conjoint du Programme afghan pour la paix et la réintégration a indiqué qu'au 30 avril 2015, 10 240 personnes, dont 949 chefs militaires, avaient pris part au programme et que 7 813 armes avaient été recueillies depuis le lancement de celui-ci, en août 2010. Outre qu'il incite les combattants de rang inférieur à déposer les armes, le Programme a continué d'aider les ex-combattants et leurs communautés en facilitant la réintégration des premiers et en les aidant à trouver des moyens de subsistance.

B. Sécurité

15. Les conditions de sécurité se sont détériorées, des éléments hostiles au Gouvernement ayant continué de mettre à l'épreuve les moyens et la détermination des forces nationales de sécurité dans l'ensemble du pays. La semaine qui a suivi le lancement de l'offensive de printemps des Taliban, le 22 avril, le nombre d'affrontements armés signalés a augmenté de 45 % par rapport à 2014.

16. Ainsi qu'il est indiqué plus haut, dans leur déclaration conjointe, les États-Unis et l'Afghanistan ont annoncé que les États-Unis maintiendraient leur niveau actuel de présence en Afghanistan (9 800 hommes) jusqu'à la fin de 2015. La mission non combattante « Soutien résolu » déployée par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) a continué de fournir aide, conseils et assistance aux forces nationales de sécurité. Le 13 mai, lors d'une réunion organisée à Antalya (Turquie), les ministres des affaires étrangères des pays membres de l'OTAN ont approuvé un ensemble de lignes directrices et de principes concernant l'appui que l'OTAN continuerait d'apporter à ces forces après 2016. Une fois le mandat de la mission « Soutien résolu » venu à expiration, à la fin de 2016, le partenariat durable et renforcé entre l'OTAN et l'Afghanistan sera dirigé par des civils, mais continuera de comporter une composante militaire. Les Taliban s'y sont opposés.

17. Entre le 15 février et le 30 avril, l'ONU a enregistré 5 033 atteintes à la sécurité dans l'ensemble du pays, ce qui représente une augmentation de 6 % par rapport à la même période en 2014 et de 45 % par rapport à la même période en 2013. Comme par

le passé, la majorité des atteintes signalées (71 %) se sont produites dans le sud, le sud-est et l'est du pays. Dans les régions du nord et du nord-est, le nombre d'atteintes a augmenté de 12 % par rapport au premier trimestre de 2014.

18. Lors du lancement de leur offensive de printemps, baptisée « Azm », le 22 avril, les Taliban ont annoncé qu'ils s'en prendraient aux occupants étrangers et, en particulier, à leurs bases militaires permanentes, leur centres de renseignement et leurs centres diplomatiques, ainsi qu'aux membres du Gouvernement afghan et des forces nationales de sécurité. Or, si plusieurs bases militaires internationales ont effectivement été victimes d'attaques, celles-ci ont représenté moins de 1 % du total. Comme auparavant, les Taliban ont principalement pris pour cible les forces nationales de sécurité et le personnel et les installations du Gouvernement.

19. Dans la province de Kondoz, dans le nord du pays, la situation de sécurité s'est sensiblement détériorée à cause de l'offensive majeure lancée le 25 avril par des éléments hostiles au Gouvernement, parmi lesquels des Taliban et probablement des combattants étrangers passés en Afghanistan après avoir été chassés de leurs bases du Waziristan-Nord à l'issue des opérations anti-insurrectionnelles de l'armée pakistanaise. Les forces nationales de sécurité ont dû déployer des renforts pour maîtriser la situation et assurer la sécurité de la capitale provinciale, Kondoz, et des centres administratifs de district, ce qui aurait permis de stabiliser la situation. Dans les provinces de Badakhshan, de Badghis, de Faryab et de Kunar, des éléments hostiles au Gouvernement ont également lancé des opérations visant à saper la crédibilité des forces de sécurité.

20. Face aux préoccupations croissantes soulevées par le climat d'insécurité, le Gouvernement a mis en exergue l'action menée par les forces nationales de sécurité, auprès tant du public que des membres de l'Assemblée nationale. Depuis que les responsabilités en matière de sécurité leur ont été confiées, ces forces ont continué de planifier et de lancer des opérations dans l'ensemble du pays. Elles ont mené une opération à grande échelle dans la province de Helmand entre la mi-février et la mi-avril, puis ont fait de même dans les provinces de Faryab, de Kunduz et de Nangarhar. Elles sont également intervenues dans des régions longtemps contrôlées par les insurgés, notamment le district de Nawa (province de Ghazni).

21. L'intensification des combats aurait multiplié les pertes dans les deux camps. Le Ministère de l'intérieur a indiqué qu'au cours des 15 premières semaines de l'année, le nombre de victimes parmi les forces de sécurité s'était sensiblement accru, ce qui, d'après le Gouvernement et des sources indépendantes, a également été le cas pour les insurgés.

22. Comme par le passé, les atteintes à la sécurité ont surtout pris la forme d'affrontements armés (54 %) et d'attaques à l'engin explosif improvisé (28 %). Les éléments hostiles au Gouvernement ont également tenté d'imposer leur influence en recourant à des manœuvres d'intimidation et en commettant des meurtres ciblés. Entre le 15 février et le 30 avril, 160 meurtres et 40 tentatives de meurtre ont été signalés, soit 10 % de plus qu'au cours de la même période en 2014. On a également compté 91 enlèvements dans l'ensemble du pays, ce qui représente une augmentation de 21,3 % par rapport à la même période en 2014. Le nombre d'attentats-suicides a cependant été ramené de 25 à 23. Plusieurs attaques perpétrées à Kaboul au cours de cette période ont eu un grand retentissement, notamment le meurtre du chef de la police de la province d'Orozgan, le 18 mars, les deux attentats-suicides à la voiture piégée commis contre des membres des forces

militaires internationales les 26 février et 10 avril, et l'attaque qui a visé un petit hôtel le 13 mai. Les Taliban ont revendiqué les quatre attaques. Aucun groupe n'a par contre assumé la responsabilité de la tentative d'attentat-suicide dirigée contre un membre de l'Assemblée nationale le 29 mars.

23. D'après le Ministère de l'intérieur, en mai 2015, l'Afghanistan comptait quelque 7 180 combattants étrangers, pour la plupart associés au groupe Tehrik-e-Taliban Pakistan et au Mouvement islamique d'Ouzbékistan. On a continué de s'interroger sur la présence éventuelle dans le pays de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et de groupes affiliés. Le 31 mars, le Mouvement islamique d'Ouzbékistan aurait prêté allégeance à l'EIIL et, selon d'autres informations non confirmées, plusieurs autres groupes d'insurgés extrémistes ont fait de même. Cela étant, si l'EIIL s'est initialement vu attribuer plusieurs attaques, notamment un attentat-suicide commis dans une banque de Jalalabad le 18 avril, sa présence en Afghanistan n'a pas été établie avec certitude.

24. Au cours de la période considérée, 27 atteintes à la sécurité du personnel des Nations Unies ont été commises, dont 12 cas d'intimidation, 3 cas de séquestration, 8 infractions pénales, 3 attentats dans lesquels des convois des Nations Unies qui se déplaçaient dans les provinces de Balkh, de Hérat et de Nangarhar ont essuyé des tirs d'armes légères, et l'enlèvement, dans le sud-est du pays, d'un membre du personnel des Nations Unies recruté sur le plan national, brièvement retenu prisonnier.

C. Coopération régionale

25. Le Gouvernement d'union nationale a continué de dialoguer activement avec ses partenaires régionaux. Les 19 et 20 avril, le Président a effectué une visite en République islamique d'Iran. Il y a rencontré le Guide suprême, l'ayatollah Ali Khameiny, et le Président iranien, Hassan Rouhani, à l'issue de quoi l'Afghanistan et l'Iran se sont engagés à resserrer leur coopération en ce qui concerne le partage des informations relatives à la sécurité, la lutte contre les stupéfiants, la mise en commun des ressources en eau et la question des réfugiés et des migrants. Du 27 au 29 avril, il était en Inde, où il s'est entretenu avec le Premier Ministre, Narendra Modi, et le Président, Shri Pranab Mukherjee. L'Inde a réaffirmé qu'elle était prête à adhérer à l'Accord sur le commerce de transit entre l'Afghanistan et le Pakistan. Le 11 mai, la chambre basse de l'Assemblée nationale a ratifié un accord de partenariat stratégique conclu avec la Turquie aux fins du resserrement de la coopération dans les domaines de la gouvernance et des affaires sociales, économiques et politiques.

26. L'Afghanistan est resté à l'ordre du jour des forums de coopération multilatérale, notamment pour ce qui est des questions économiques et de la sécurité. Ainsi le Processus d'Istanbul sur la sécurité et la coopération régionales pour la paix et la stabilité en Afghanistan a entre autres donné lieu à deux réunions du groupe technique régional sur les mesures de confiance, l'une, tenue à Ankara le 11 mars, sur la lutte antiterroriste et l'autre, organisée à Bakou le 29 avril, sur la lutte contre les stupéfiants. Le 25 mai, une réunion des hauts responsables des pays participant au Processus a eu lieu à Islamabad. Les débats ont principalement porté sur la coopération régionale au service de la sécurité, le processus de paix afghan, notamment le rôle de la région dans celui-ci, et les priorités régionales en ce qui concerne l'intégration économique. Le 21 mai, le Groupe de contact international

sur l'Afghanistan s'est réuni à Kaboul pour examiner des questions relatives à la sécurité, au Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo, aux droits de l'homme, aux élections et au dialogue régional.

27. Aux réunions que l'Organisation du Traité de sécurité collective et la Communauté d'États indépendants ont convoquées les 2 et 3 avril, respectivement, les ministres des affaires étrangères des pays membres se sont penchés sur la situation en Afghanistan. Les représentants des pays d'Asie centrale ont exprimé une inquiétude accrue face à la propagation de l'extrémisme violent depuis l'Afghanistan et ont décidé de renforcer les frontières sud de leurs pays. Des préoccupations du même ordre ont été exprimées à la réunion de l'Organisation de Shanghai pour la coopération organisée à Moscou le 14 avril, première réunion de l'Organisation à laquelle l'Afghanistan a assisté en tant qu'observateur.

28. Du 4 au 6 mars, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale et l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme de l'Organisation des Nations Unies ont organisé à Achgabat un atelier sur la lutte antiterroriste et la sécurité aux frontières. Les participants sont convenus que la sécurisation des frontières exigeait une approche pluridimensionnelle tenant compte du développement et de considérations techniques, ainsi qu'une volonté politique. Une conférence sur la lutte antiterroriste s'est par ailleurs tenue à Douchanbé les 14 et 15 mai à l'initiative d'organismes des Nations Unies et des Gouvernements afghan et tadjik. Les participants ont échangé des vues sur le bilan de l'élaboration du plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale, l'idée étant d'en tirer éventuellement parti dans le cadre du Processus d'Istanbul.

29. Les 9 et 10 avril, des experts des trois pays réunis à Douchanbé ont établi la version finale du projet d'accord sur le commerce de transit entre l'Afghanistan, le Pakistan et le Tadjikistan. Le 24 avril, les Ministres de l'eau et de l'électricité de l'Afghanistan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan ont signé les derniers documents nécessaires à la concrétisation du Projet de commerce et d'approvisionnement en hydroélectricité en Asie centrale et en Asie du Sud. Les travaux de construction devraient commencer en septembre 2015 et s'achever en 2018. L'Afghanistan recevra 300 des 1 300 mégawatts d'électricité exportés par le Tadjikistan et le Kirghizistan et percevra en outre des droits de transit.

30. L'Afghanistan et le Pakistan ont engagé plusieurs échanges de haut niveau dans l'objectif d'améliorer leurs relations et de démontrer qu'ils étaient tous deux déterminés à resserrer leur coopération sur les plans politique et militaire. Lors de sa visite à Kaboul le 12 mai, le Premier Ministre pakistanais, Nawaz Sharif, a réaffirmé que son pays soutenait le Gouvernement d'union nationale et appuyait l'ouverture d'un processus de paix conduit et contrôlé par les Afghans eux-mêmes. Plusieurs hauts responsables pakistanais, à savoir le chef d'état-major des armées, le chef des services de renseignement, l'ancien Président Zardari et l'ancien Premier Ministre Gillani, se sont également rendus à Kaboul. Le 18 mai, la Direction afghane de la sécurité et les services de renseignement pakistanais ont signé un mémorandum d'accord sur la coopération antiterroriste. Ce document ayant toutefois fait débat à l'Assemblée nationale et dans les milieux politiques, le 24 mai, la Direction nationale de la sécurité a publié un communiqué par lequel elle a souligné que le mémorandum n'entrerait en vigueur qu'à l'issue de consultations

plus larges. Le 26 mai, le Vice-Ministre des affaires étrangères afghan, Hekmat Karzaï, et le Ministre des affaires étrangères pakistanais, Aizaz Chaudhry, se sont rencontrés à Islamabad pour discuter d'un certain nombre de questions concernant la paix et la stabilité, la lutte contre le terrorisme, la sécurité aux frontières, la coopération économique, les réfugiés afghans et la coopération régionale.

III. Droits de l'homme

31. Entre le 15 février et le 30 avril, la MANUA a recensé 2 126 victimes civiles (69 tués et 1 457 blessés), soit un chiffre en forte hausse (23 %) par rapport à la même période de 2014. La tendance à enregistrer des niveaux records de pertes civiles s'est ainsi poursuivie. La Mission a attribué 1 545 victimes (534 tués et 1 011 blessés) à des éléments hostiles au Gouvernement, soit 73 % du total, et 302 victimes (74 tués et 228 blessés) aux forces progouvernementales (11 % aux Forces nationales de sécurité afghanes, 2 % aux milices progouvernementales et 1 % aux forces internationales), soit une hausse de 88 % et 14 % du total. Huit pour cent de toutes les victimes civiles ont été touchées au cours d'échanges de tirs entre forces progouvernementales et éléments hostiles au Gouvernement sans qu'on puisse en déterminer l'origine, et 5 % ont été imputées en majeure partie à des restes explosifs de guerre dont l'origine n'est pas établie. Les affrontements au sol demeurent un facteur prépondérant de pertes avec 617 victimes (150 tués et 467 blessés); les engins explosifs improvisés, qui ont fait 503 victimes (162 tués et 341 blessés), en sont la deuxième cause.

32. Au cours de la période considérée, de nouvelles attaques d'envergure qui ont visé délibérément des civils ont été menées par des éléments hostiles au Gouvernement. Le 18 avril, un combattant a commis un attentat-suicide en faisant détoner sa ceinture d'explosifs à l'entrée d'une banque à Jalalabad (province de Nangarhar), visant des fonctionnaires venus toucher leur traitement; l'attentat a fait 30 morts et 123 blessés parmi les civils. Les Taliban ont revendiqué l'attentat perpétré le 13 mai contre une maison d'hôte où se déroulait une manifestation culturelle, au cours duquel 14 civils ont été tués et plusieurs autres, blessés. Les forces progouvernementales sont responsables, entre autres, d'un tir de mortier effectué le 24 avril dans le district d'Alingar (province de Laghman) par l'armée nationale afghane, qui a touché une résidence privée, faisant sept morts et huit blessés. Les autorités militaires afghanes ont indiqué que le tir de mortier avait été effectué à la suite d'une attaque lancée contre une station de contrôle de l'armée.

33. Du 1er janvier au 10 mai, les Taliban ont revendiqué 11 attentats distincts contre des juristes et des tribunaux, qui ont fait 114 victimes civiles (28 tués et 86 blessés), soit une augmentation de plus de 600 % par rapport à la même période de 2014. La MANUA a fait état d'un nombre de morts et de blessés plus élevé que celui déclaré par les Taliban, et de six autres agressions contre les autorités judiciaires ayant pris la forme d'enlèvements, de menaces, d'intimidations et de harcèlement, au nombre desquelles figurent l'attentat commis le 9 avril contre le Bureau du Procureur général à Mazar-e Charif et deux attentats-suicides perpétrés les 4 et 10 mai contre des autobus civils à bord desquels voyageaient des membres du personnel du Bureau du Procureur général à Kaboul.

34. Le 22 avril, lors de l'annonce de leur offensive de printemps, les Taliban ont publié une déclaration donnant instructions aux combattants du groupe d'éviter les

pertes civiles, dans laquelle figurait une liste de bâtiments à préserver, dont des écoles, des universités, des centres médicaux et des projets d'utilité publique. À la suite de cette déclaration et de la série d'attentats qui ont visé la population civile de manière délibérée, la MANUA a condamné, dans deux déclarations publiques, les attaques contre le Bureau du Procureur général le 10 mai, contre une maison d'hôte à Kaboul et contre le Ministère du pèlerinage à La Mecque et des biens religieux à Helmand, le 13 mai. Elle y a réaffirmé que le droit international humanitaire qui s'imposait à toutes les parties au conflit afghan, y compris les Taliban, interdisait de prendre pour cible la population et les bâtiments civils. Le 14 mai, les Taliban ont déclaré qu'ils n'acceptaient de considérer aucun étranger comme un « civil », sans toutefois aborder la question des civils afghans tués dans l'une ou l'autre des attaques récentes.

35. L'équipe spéciale de pays des Nations Unies chargée de la surveillance et de la communication de l'information sur le sort des enfants en temps de conflit armé a recensé 523 victimes parmi les enfants (135 tués et 388 blessés) dans 254 attentats commis entre le 15 février et le 30 avril, un nombre en hausse de 2 % par rapport à la précédente période considérée. Le plus grand nombre a continué d'être touché lors d'affrontements au sol entre les forces progouvernementales et les éléments hostiles au Gouvernement (270 morts et blessés), viennent ensuite les victimes d'attentats commis à l'aide d'engins explosifs improvisés (124 morts et blessés) puis celles frappées par des restes explosifs de guerre (80 morts et blessés). Les enfants ont été particulièrement exposés dans le sud du pays, où l'on décompte 27 % de ceux qui ont été blessés ou tués, surtout en raison d'un nombre plus élevé d'affrontements au sol. Les éléments hostiles au Gouvernement ont été responsables de 46 % du total des victimes et les forces progouvernementales, de 18 %. Les 36 % restants n'ont pu être attribués. Le 14 mars, le Gouvernement afghan a présenté à l'Organisation des Nations Unies le quatrième rapport sur la mise en œuvre de son plan d'action concernant les enfants en temps de conflit armé, dans lequel il expose les mesures prises dans ce domaine entre le 1er janvier et le 31 décembre 2014 et présente en annexe des informations sur les assassinats, les mutilations et les violences sexuelles commis contre des enfants.

36. Le 19 avril, la MANUA et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont publié un rapport sur la justice vue à travers le regard de femmes afghanes, présentant des cas de violence à leur encontre qui ont été traités par la médiation ou une décision de justice. Ce rapport contient des documents concernant le recours fréquent à la médiation, préférée au processus judiciaire pour régler les affaires, et des recommandations de réformes en vue d'améliorer l'accès des femmes à la justice.

37. Le meurtre d'une femme âgée de 27 ans commis par la foule le 19 mars à Kaboul, la victime ayant été accusée à tort d'avoir brûlé une copie du Coran, a mis la population en émoi et a été largement condamné dans tout le pays et à l'étranger, y compris par le Gouvernement afghan qui a lancé une enquête. Le 6 mai, la juridiction de première instance à Kaboul a déclaré 12 civils coupables de ce meurtre et a condamné à mort quatre d'entre eux, toutes les décisions de justice font actuellement l'objet d'un recours. Le 19 mai, le verdict est tombé pour les 19 policiers mis en accusation, dont 11 ont été condamnés à un an d'emprisonnement pour négligence et les huit autres, acquittés faute de preuves. Les groupes de défense des droits de l'homme et des droits des justiciables, en Afghanistan comme à l'étranger, ont exprimé leur vive préoccupation quant à la

légalité de la procédure ayant abouti à toutes ces condamnations, déclarant que les règles internationales et afghanes du procès équitable n'avaient pas été respectées.

38. Dans un discours prononcé le 5 mars à l'occasion d'une manifestation qui a précédé la Journée internationale de la femme, le Président Ghani a souligné que le Gouvernement était résolu à apporter des changements profonds et durables à la situation des femmes afghanes, qui touchaient entre autres à la participation aux prises de décisions, à l'émancipation économique, à l'éducation et à la santé. L'Organisation des Nations Unies a appuyé des activités d'information déployées d'un bout à l'autre du pays à l'occasion de la Journée internationale de la femme, sur le thème général « Autonomisation des femmes, autonomisation de l'humanité ». Du 9 au 20 mars, l'ONU a fait en sorte qu'une délégation du Gouvernement afghan puisse participer aux travaux menés par la Commission de la condition de la femme dans le cadre de sa cinquante-neuvième session tenue au Siège de l'Organisation.

39. Durant la période considérée, le Gouvernement a élaboré un projet de plan national visant l'élimination de la torture, afin de donner suite au rapport établi par la MANUA sur le traitement des personnes incarcérées en Afghanistan pour des faits liés au conflit, publié le 25 février. Ce projet, qui sera supervisé par le Bureau du Conseiller national pour les questions de sécurité et le Second Vice-Président, prévoit des réformes de la réglementation, des mesures de prévention et des formations. Le 29 avril, le Second Vice-Président a informé la MANUA et les organisations de la société civile afghanes qu'un comité auquel elles participeraient serait constitué et chargé d'élaborer un plan d'action et de suivre les progrès de sa mise en œuvre.

IV. Mise en œuvre du Processus de Kaboul et coordination de l'aide au développement

40. Au cours de la période considérée, le Président Ghani et le Chef de l'exécutif Abdullah ont participé directement au dialogue sur le programme de développement, demandant aux principaux donateurs, aux institutions financières internationales et à l'Organisation des Nations Unies de leur présenter leurs dossiers de projets relatifs au développement. L'examen de ces dossiers ainsi que le dialogue annuel sur la coopération en matière de développement organisé sous les auspices du Ministère des finances devraient permettre au Gouvernement de disposer d'éléments en vue de l'élaboration de ses futures politiques et stratégies de développement. Le 8 mars, l'ONU a soumis un examen de l'ensemble de ses projets au Cabinet du Président. Il est prévu que le projet de plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2015-2019, qui a été approuvé dans son principe par le précédent Gouvernement le 6 mai 2014 mais n'a pas encore été validé par la nouvelle administration, tiendra compte de la teneur des délibérations en cours. Jusqu'à présent, les autorités ont exprimé l'intention de regrouper les 22 programmes nationaux prioritaires existants.

41. Le 3 avril, le Cabinet a approuvé le projet de plan relatif à la mise en œuvre et au suivi des réformes, proposé par le Ministère des finances. Faisant fond sur le document intitulé Realizing Self-Reliance, qui présente les engagements pris par le pays en matière de réformes et de renouvellement des partenariats pour parvenir à l'autonomie, le plan comprend 52 mesures, dont 26 d'entre elles ont été élevées au

rang de priorités à mettre en œuvre dans les six mois. Le Ministère des finances s'est concerté avec les ministères de tutelle pour faire en sorte que le plan soit entériné.

42. La situation économique et financière de l'Afghanistan demeure difficile. Selon les données de la Banque mondiale, le taux de croissance a atteint 2 % en 2014 et devrait passer à 2,5 % en 2015. En raison des mauvais résultats économiques, il est probable que d'importantes difficultés budgétaires persistent en 2015. Les analyses de la Banque mondiale indiquent qu'il aurait fallu que les recettes augmentent fortement en 2014 pour que le déficit budgétaire ne dépasse pas les prévisions établies pour 2015. En outre, il a été souligné que le relèvement économique supposait la mise en œuvre de réformes visant à accroître les recettes, lutter contre la corruption et renforcer la gouvernance, et en particulier à rétablir la confiance dans l'économie.

43. Le 20 mars, le Fonds monétaire international a annoncé le lancement d'un programme de neuf mois dont ses services assureraient le suivi et dont l'objectif était de remédier aux difficultés financières et bancaires, de maintenir un haut niveau de réserves internationales et de garantir un faible niveau d'endettement, de juguler l'inflation et de renforcer la compétitivité. Comme suite à ce programme, le Gouvernement a sensiblement augmenté certains droits de douane et renforcé l'application de la législation relative à l'impôt sur le revenu. Le Ministère des finances a indiqué que, selon les premières prévisions, les recettes seraient supérieures de 4 % aux objectifs fixés en accord avec le Fonds monétaire international et que le Gouvernement serait à même de faire face à ses prévisions de dépenses, dont les traitements et les dépenses opérationnelles.

44. Le Gouvernement afghan a continué de développer les industries extractives dont il entend valoriser l'important potentiel économique. En réponse à la demande formulée par les autorités le 8 février, l'ONU a fourni un appui dans les domaines de l'élaboration des politiques, des capacités de réglementation et des consultations publiques. L'Organisation a également aidé le Ministère du commerce et de l'industrie à mener des recherches archéologiques à Hajigk, un site à fouiller en priorité. À la réunion du comité de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives tenue à Brazzaville (République du Congo) les 14 et 15 avril, un délai supplémentaire de 18 mois a été accordé à l'Afghanistan pour adhérer à l'Initiative, du fait d'un engagement pris par le Gouvernement dans le cadre de son programme de réformes.

45. En ce qui concerne les efforts déployés par le Gouvernement pour lutter contre l'usurpation de terres, l'ONU a publié, le 19 mars, un rapport dans lequel des recommandations sont formulées en vue d'intégrer contrôle et responsabilité dans le dispositif de répartition des terres, au moyen notamment d'un système centralisé de gestion. En avril, la Cour suprême et le Second Vice-Président ont accepté que la charge des titres fonciers soit transférée à l'Autorité foncière indépendante afghane. Créé par décret présidentiel le 8 avril, le Haut-Conseil pour la terre et l'eau a tenu sa première réunion le 5 mai sous la conduite du Président Ghani qui s'est engagé à lutter contre l'usurpation des terres, un phénomène qui rejaillit sur le développement socioéconomique. La MANUA a aidé le Ministère du commerce et de l'industrie à établir des projets d'amendements législatifs visant à renforcer les dispositifs encadrant les affaires et l'activité commerciale.

46. Le 26 avril, le Comité conjoint indépendant de suivi et d'évaluation de la lutte contre la corruption a publié son septième rapport semestriel couvrant la période

allant de juillet à décembre 2014 et un récapitulatif de l'état d'application de ses 323 recommandations qui concernent toute une gamme de questions touchant à la lutte contre la corruption et intéressant à la fois le Gouvernement et la communauté internationale. Dans le rapport, le Comité indique que 53 recommandations ont été complètement appliquées, que 149 sont en cours d'application ou partiellement appliquées, que 33 ne le sont pas encore et que l'état d'application de 88 autres, récemment formulées, doit être examiné.

47. À une réunion du Conseil de coordination de la police tenue le 12 mars, le Ministre de l'intérieur a lancé une stratégie de professionnalisation de la police, comprenant des mesures propres à accroître la responsabilité et à améliorer les relations entre cet organe et la population. Au cours de la période considérée, l'ONU a continué de plaider en faveur d'une police responsable, de renforcer les capacités et de promouvoir la professionnalisation des policières. Au 28 avril, 52 conseils de policières avaient été créés, dont 12 au sein des directions du Ministère de l'intérieur, 10 dans les commissariats de police à Kaboul et 30 dans les autres provinces. L'ONU a aidé le Ministère de l'intérieur à dispenser une formation de base aux policiers, dont 4 989, parmi lesquels se trouvent 202 femmes, participent actuellement à des programmes exécutés dans 19 provinces.

V. Action humanitaire

48. La situation humanitaire est demeurée difficile sous l'effet conjugué du conflit et de conditions météorologiques extrêmes, de sorte que les déplacements de population se sont poursuivis et que la vulnérabilité des populations touchées s'est aggravée. Environ 8 827 familles touchées par des catastrophes naturelles ont bénéficié des opérations de secours et des progrès ont été réalisés dans des domaines clefs comme les programmes de vaccination. Toutefois, le degré élevé d'insécurité alimentaire et la difficulté d'accéder aux populations vulnérables sont demeurés de grandes sources de préoccupation, tout comme la sûreté des travailleurs humanitaires. Lors de réunions tenues à Islamabad et à Téhéran, des avancées considérables ont été effectuées en ce qui concerne l'élaboration de stratégies complètes de rapatriement et de réintégration des réfugiés afghans, pour lesquels le degré de rapatriement librement consenti est demeuré élevé par rapport à 2014.

49. À la vingt-cinquième réunion de la Commission tripartite pour le rapatriement librement consenti des réfugiés afghans en provenance du Pakistan, qui s'est tenue à Islamabad le 11 mars, des représentants de l'Afghanistan, du Pakistan et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) sont convenus d'appuyer une stratégie intégrale de rapatriement et de réintégration des réfugiés afghans qui doit comprendre un mécanisme de rapatriement volontaire et de réintégration tenant compte de la capacité d'absorption de l'Afghanistan, le Pakistan accepterait quant à lui de régulariser la situation de tous les immigrants afghans sans papiers. En conséquence, l'Afghanistan a chargé la Haute Commission nationale sur les migrations, dirigée par le Président, de traiter les questions globales relatives aux déplacements, y compris le rapatriement et la réintégration des réfugiés.

50. Le 19 mai, la quatrième réunion du Comité directeur quadripartite pour une stratégie de recherche de solutions pour les réfugiés afghans et d'appui au rapatriement librement consenti, à la réintégration durable et à l'assistance aux pays

d'accueil, composé de l'Afghanistan, de la République islamique d'Iran, du Pakistan et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), s'est tenue à Téhéran. Les participants y ont reconnu le rôle joué par le Pakistan et la République islamique d'Iran, qui ont accueilli de grands nombres de réfugiés afghans, et souligné qu'il convenait que la planification conjointe comprenne des stratégies relatives aux migrants économiques.

51. Le degré de rapatriement volontaire des réfugiés et des sans-papiers afghans est demeuré élevé par rapport à la même période en 2014. Le nombre total d'Afghans sans papiers revenant du Pakistan par les points de passage de la frontière de Torkham et de Spin Boldak correspond à 172 % du nombre total d'Afghans rapatriés et expulsés pendant la même période en 2014. Entre le 1er janvier et le 30 avril, 149 555 Afghans sans papiers sont rentrés du Pakistan (65 053) et de la République islamique d'Iran (84 502), contre 76 238 pendant la même période l'an dernier. Par ailleurs, un total de 75 027 Afghans sans papiers ont été expulsés de la République islamique d'Iran (68 094) et du Pakistan (6 933) contre 68 619 pendant la même période en 2014. Durant les quatre premiers mois de l'année 2015, 21 505 réfugiés (dont 95 % provenaient du Pakistan) sont rentrés en Afghanistan dans le cadre du programme de rapatriement volontaire du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, contre 3 817 à la même période en 2014. Selon les estimations, 30 % à 40 % des réfugiés rapatriés du Pakistan avaient besoin d'assistance. Faute de fonds, il n'est cependant possible d'aider que 10 % d'entre eux. Il conviendrait de prêter assistance aux réfugiés non seulement pour répondre à leurs besoins à court terme, mais aussi pour qu'ils trouvent des moyens de subsistance viables et se réintègrent.

52. L'Afghanistan a continué d'accueillir dans les provinces de Khost et de Paktika un nombre considérable de réfugiés ayant fui le Waziristan du Nord (Pakistan) en raison des opérations militaires. À l'issue d'une nouvelle vérification effectuée par les Nations Unies dans ces deux provinces, une baisse de 15 % du nombre de réfugiés immatriculés depuis le 31 janvier a été enregistrée. Le 21 avril, il y avait 35 252 familles, soit au total 243 248 personnes, immatriculées (175 929 dans la province de Khost, 67 319 dans celle de Paktika). Les organismes humanitaires ont continué à leur prêter assistance.

53. En date du 30 avril, l'Équipe spéciale sur les personnes déplacées dans leur propre pays, coprésidée par le Ministère des réfugiés et du rapatriement et le HCR, avait enregistré 35 800 personnes déplacées en 2015 en raison du conflit. Le plus grand nombre de personnes déplacées a été enregistré dans les provinces de Faryab et d'Helmand, avec 519 familles (3 206 personnes) et 374 familles (2 938 personnes), respectivement. Au cours de la période considérée, c'est dans la province de Kondoz que la situation est devenue la plus préoccupante, le conflit entre les forces gouvernementales et leurs opposants ayant provoqué des déplacements à grande échelle. Les intervenants humanitaires continuent de mener des évaluations conjointes des familles qui ont demandé de l'aide aux départements des réfugiés et du rapatriement. À ce jour, ils ont traité le cas de 8 558 familles et confirmé que 3 640 d'entre elles étaient déplacées en raison du conflit et avaient besoin d'assistance. De mars à mai, le système des Nations Unies a utilisé son considérable réseau logistique pour prêter assistance à environ 238 000 personnes déplacées en raison du conflit en leur fournissant environ 7 800 tonnes de nourriture.

54. Au cours du premier trimestre de 2015, les partenaires de la lutte antimines, dont l'action est coordonnée par l'Organisation des Nations Unies, ont dépollué 46 terrains minés et 3 champs de bataille dans 14 localités afghanes. Cependant, les fonds disponibles ne seront peut-être pas suffisants pour atteindre les objectifs fixés pour 2015 par le plan de travail établi au titre de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel. On estime qu'il reste 4 025 terrains minés et 245 champs de bataille qui sont situés sur le territoire de 1 603 collectivités réparties dans 255 districts et qui mettent en danger la vie et les moyens de subsistance de civils afghans. L'Organisation des Nations Unies, qui travaille avec la mission Soutien résolu de l'OTAN, a continué de s'efforcer de neutraliser les explosifs disséminés en raison des activités de l'ancienne Force internationale d'assistance à la sécurité, y compris les pas de tir.

55. Au cours de la période considérée, des phénomènes météorologiques extrêmes (avalanches, fortes chutes de neige et inondations, notamment) ont touché 24 des 34 provinces du pays. Ils ont fait 290 morts et 97 blessés au total et endommagé ou détruit 9 009 maisons. Le Comité national de gestion des catastrophes et les organismes à vocation humanitaire ont poursuivi leurs efforts en vue de répondre, à l'aide des stocks disponibles, aux besoins alimentaires et autres de toutes les populations touchées.

56. Selon des évaluations préliminaires réalisées par le groupe de la sécurité alimentaire et de l'agriculture au cours de la période à l'examen, le pouvoir d'achat des ménages vulnérables a baissé d'environ 10 % dans la plupart des régions d'Afghanistan au cours des cinq dernières années. Cette perte de pouvoir d'achat devrait être amplifiée par la gravité de l'insécurité alimentaire parmi les familles déplacées en raison du conflit ou de catastrophes naturelles, ainsi que parmi les réfugiés et les ménages pauvres. Selon certaines indications, l'insécurité alimentaire grave continuera de toucher environ 1,4 million de personnes dans l'ensemble du pays.

57. Des difficultés d'accès compliquent les initiatives d'éradication de la poliomyélite dans le sud et l'est de l'Afghanistan ainsi que dans les régions de l'ouest et du sud-est du pays. Depuis que les groupes armés non étatiques ont levé l'interdiction temporaire d'accès qu'ils avaient imposée dans la province d'Helmand au début du mois de février, des activités supplémentaires de vaccination ont pu être menées dans le cadre de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite. Malgré ces efforts, le premier cas de polio d'Afghanistan pour l'année 2015 a été diagnostiqué dans le district de Reg, dans la province d'Helmand, en janvier. Entre janvier et mai, une Journée nationale et sept campagnes de vaccination ont eu lieu, notamment dans des régions des districts de Panjwaj dans la province de Kandahar, de Bargi Mital dans la province du Nourestan et de Lal Pur dans la province de Nangarhar accessibles depuis peu. Au cours de la période considérée, les intervenants dans le domaine de l'éradication de la polio ont mis l'accent sur les districts des régions du sud, de l'est, de l'ouest et du sud-est de l'Afghanistan où la situation est la plus critique, ce qui a permis à des campagnes menées dans les provinces de Nangarhar, Kounar, Laghman, Kandahar, Helmand, Paktika et Farah d'être couronnées de succès.

58. Bien que le nombre de problèmes de sécurité ait augmenté tout au long du premier trimestre de 2015, le nombre d'atteintes à la sécurité d'établissements de santé ou du personnel, des biens et des installations à vocation humanitaire est

demeuré sensiblement le même qu'à la même période en 2014. Selon le cadre mondial de suivi de l'Organisation des Nations Unies, 74 atteintes à la sécurité ont eu lieu entre le 1er janvier et le 30 avril, dont 52 ont touché des organisations non gouvernementales (ONG). Ainsi, 11 travailleurs humanitaires ont été tués, 10 autres ont été blessés, 54 ont été enlevés et 2, arrêtés. Au total, 11 attaques ont touché des établissements ou des professionnels de santé et 2 ont visé des sites de déminage.

59. En date du 30 avril, le montant du financement de l'action humanitaire en Afghanistan a atteint 172 millions de dollars, dont 129,5 millions de dollars réservés aux activités prévues par le plan d'intervention humanitaire et 24,6 millions de dollars réservés au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. En date du 1er juin, le plan d'intervention humanitaire était financé à hauteur de 27 %. Quatre-vingt-treize pour cent (93 %) des fonds réservés à ce plan sont affectés aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies et 7 % aux ONG. Le fonds humanitaire commun a reçu 18,3 millions de dollars. En raison des contraintes financières, la fourniture de denrées alimentaires sera insuffisante en juin, ce qui aura de graves répercussions sur l'intervention humanitaire visant à lutter contre la malnutrition aiguë. Le Programme alimentaire mondial demande de toute urgence 65,6 millions de dollars afin d'être en mesure de poursuivre ses activités pendant toute l'année 2015. Cette somme contribuerait à satisfaire les besoins humanitaires de milliers de personnes récemment déplacées en raison du conflit dans plusieurs provinces, notamment celle de Kondoz, ainsi que les autres besoins qui apparaîtront.

VI. Lutte

60. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a publié la partie de l'Enquête sur la production d'opium en Afghanistan pour 2014 consacrée à l'analyse socioéconomique le 21 avril. Le rapport se livrait à une étude de l'économie des opiacés et des facteurs et déterminants qui sous-tendent la culture du pavot à opium. Malgré la baisse de près de 9 % à 2,84 milliards de dollars par rapport à l'année précédente de leur valeur brute potentielle estimative en Afghanistan, les opiacés comptent toujours pour l'équivalent de 13 % du produit intérieur brut du pays. Culture exerçant un attrait considérable auprès des paysans, l'exploitation de l'opium continue d'occuper un très grand nombre d'entre eux, correspondant à 36 % de leurs revenus. Le recul du prix moyen à la production de l'opium sec en 2014 s'est également traduit par un affaissement des cours de l'héroïne tant en Afghanistan qu'au-delà de ses frontières, quoique les données actuelles n'indiquent pas une évolution majeure de la demande dans les principaux pays consommateurs d'opiacés.

61. Au cours de la période considérée, l'élimination des cultures de plantes servant à la fabrication de drogues sous la conduite de gouverneurs de province a été signalée dans neuf provinces d'Afghanistan où 3 042 hectares de pavot d'opium ont été détruits au 10 mai. Des évaluations préliminaires font état d'une réduction des incidents en matière de sécurité par rapport aux années précédentes, dans le cadre des mesures d'éradication, attribuable à l'action menée par le ministère chargé de la lutte contre les stupéfiants pour améliorer la coordination avec les autres ministères dotés d'une compétence dans le domaine de la sécurité. Cinq membres des forces de sécurité ont été tués et 16 agents du personnel blessés depuis le début des opérations d'éradication en 2015.

62. Les autorités de maintien de l'ordre afghanes ont également effectué au total 841 opérations de lutte contre les stupéfiants au cours de la période à l'examen, ce qui a conduit à la confiscation d'environ 14 576 kilogrammes de drogues, dont 898 kilogrammes d'héroïne, 8 607 kilogrammes d'opium et 5 071 kilogrammes de cannabis. En outre, 504 kilogrammes de précurseurs solides et 1 540 litres de précurseurs liquides ont été saisis. Deux laboratoires de fabrication d'héroïne ont été démantelés, 818 suspects ont été arrêtés et 187 véhicules et 152 armes ont été saisis. Deux membres des forces de sécurité ont été tués et trois blessés lors de ces opérations. L'action des bureaux de liaison frontaliers qui soutiennent les opérations menées conjointement avec celles de la police des frontières afghane, iranienne, pakistanaise, tadjike et ouzbèque ont dans l'ensemble abouti à la saisie de 3 027 kilogrammes de stupéfiants dans le cadre de la saisie globale.

VII. Appui à la mission

63. La MANUA a continué de veiller à utiliser de manière rationnelle ses ressources afin de mener des opérations rentables à l'appui des activités prescrites sur l'ensemble du pays. Ses préparatifs en vue du démarrage de la prochaine phase d'Umoja suivent leur cours.

VIII. Observations

64. La formation du Gouvernement d'union nationale est presque achevée. À l'issue d'un processus long et ardu, la nomination de tous les ministres et l'officialisation du Bureau de l'exécutif et du secrétariat du Conseil des ministres sont des réalisations marquantes. L'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action de 100 jours pour chaque ministère, à présent en cours, devraient aider à réaliser des objectifs nationaux communs. Avec le Cabinet tout sauf en place, il est impératif que le Gouvernement accélère son programme de réforme.

65. La création de la Commission spéciale sur la réforme électorale témoigne de l'engagement du Gouvernement d'union nationale en faveur de réformes électorales, comme prévu par l'Accord du 21 septembre 2014. Des réformes électorales globales seront cruciales au rétablissement de la foi du peuple dans le processus démocratique. Cela revêt un caractère pressant, compte tenu du fait que, d'après la Constitution afghane, des élections parlementaires et des élections au niveau des conseils de district, auraient déjà dû avoir lieu. J'engage le Gouvernement et les organes compétents à entamer le processus de réforme électorale et à arrêter le calendrier électoral. Il importe également de définir avec certitude le rôle de la chambre basse de l'Assemblée nationale à l'expiration de son mandat le 22 juin. L'ONU se réjouit à la perspective de collaborer avec la Commission et se tient disposée à prêter conseil.

66. Les mesures prioritaires dégagées par le Gouvernement dans le cadre du programme intitulé « Sur la voie de l'autonomie », notamment pour faire avancer les réformes, renforcer la responsabilité publique et promouvoir la croissance économique sont encourageantes. À cet égard, les plans d'action de 100 jours des ministères offrent la possibilité de renforcer la confiance et l'adhésion du public, fort nécessaires. Il y aura lieu, pour la communauté internationale, de poursuivre son assistance à l'Afghanistan à court et à plus long terme. L'accord sur le

programme du Fonds monétaire international constitue un pas significatif, en ce sens qu'il permettra au Gouvernement de bénéficier d'un soutien financier à plus long terme.

67. L'intensification du conflit à travers le pays a entravé la réalisation de progrès dans divers domaines et imposé un lourd tribut à la population civile. Je suis profondément préoccupé par l'augmentation alarmante des victimes civiles, malgré les engagements publics pris par les parties de protéger les civils. Les attaques délibérées contre la population civile sont strictement interdites au regard du droit international humanitaire. Au cours de la période à l'étude, des éléments hostiles au Gouvernement se sont à maintes reprises attaqués à des civils travaillant dans le système judiciaire, ce qui est un ciblage déplorable de personnel civil. Le conflit continue de déplacer un nombre considérable de civils, en plus de ceux, en Afghanistan, qui sont déplacés par des opérations militaires au Pakistan.

68. Je trouve encourageant le dialogue constructif établi entre les gouvernements de l'Afghanistan et des pays d'accueil sur l'élaboration de stratégies globales de rapatriement et de réintégration en faveur des réfugiés afghans. Toutefois, avec le problème de plus en plus grave de déplacement des populations qui se pose en Afghanistan, il y aurait lieu de s'assurer de la disponibilité de moyens nationaux pour gérer le volume des rapatriements. Les États Membres devront veiller à pourvoir aux besoins immédiats et à long terme des rapatriés.

69. Je m'inquiète vivement du fait que la situation humanitaire se dégradera davantage si les combats s'intensifient. Pour que les opérations de secours soient couronnées de succès, la sécurité des intervenants humanitaires et l'accès aux personnes vulnérables doivent demeurer d'une importance cruciale. Toutes les parties au conflit sont tenues de respecter les obligations qu'ils ont contractées en vertu du droit international des droits de l'homme et du droit humanitaire international. Les contributions généreuses des États Membres ont permis de soutenir les efforts visant à empêcher et à atténuer les souffrances de milliers d'Afghans moyens. J'ai cependant noté avec préoccupation que les financements consacrés à l'aide humanitaire sont actuellement inférieurs à ce qu'ils étaient à cette même période en 2014, tandis que les besoins avaient sensiblement augmenté et continuaient de croître.

70. La violence à l'égard des femmes et la gestion de ces affaires par le système de justice pénale ne cessent de constituer pour moi des motifs d'inquiétude. Le meurtre public d'une femme par une foule d'hommes le 19 mars en plein jour dans la capitale a mis en lumière la menace persistante de violence qui pèse sur les femmes. En revanche, la profonde indignation exprimée pacifiquement au lendemain de ce meurtre par un nombre incalculable d'Afghans moyens a été à nulle autre pareille et a suscité au sein de la société afghane des débats sur la nécessité de se pencher sur ces problèmes. Il continue à y aller de la crédibilité du système judiciaire que les allégations de sévices et de mauvais traitements fassent l'objet d'enquêtes approfondies et de poursuites judicieuses, de sorte que les auteurs puissent répondre de leurs actes. La mise en place d'un système de justice pénale solide et transparent, tenant dûment compte de la nécessité de protéger les droits des femmes, reste primordiale.

71. L'Afghanistan continue de resserrer ses liens avec ses voisins, en vue de renforcer la confiance régionale et la connectivité. La coopération croissante qui s'est établie au cours de la période à l'examen entre les Gouvernements afghan et

pakistanais, notamment leurs déclarations publiques faisant état de leur volonté d'œuvrer de concert pour la paix et la prospérité, sont encourageantes. Les visites du Président Ghani en Inde et en République islamique d'Iran ont souligné l'importance accordée par son gouvernement à ces principaux partenaires également. Lors de la prochaine visite en Asie centrale, je mettrai l'accent sur la nécessité de renforcer les échanges, notamment commerciaux, avec l'Afghanistan en vue de dynamiser la croissance économique commune et de favoriser la stabilité régionale.

72. Les Afghans cherchent désespérément à obtenir un répit à la violence constante qui endommage à un tel point leur vie. À l'occasion de manifestations et de réunions locales, ils continuent à manifester leur volonté de paix et leur aspiration à la voir se réaliser par le dialogue. Le Gouvernement afghan a fait part de sa détermination à engager des pourparlers avec les Taliban qui ont dit porter un intérêt au processus politique. Ce qui manque essentiellement cependant, c'est la volonté de l'opposition armée de rencontrer le Gouvernement dans le cadre de pourparlers directs. Sans cet engagement, aucun progrès digne de ce nom ne pourra être accompli sur la voie des négociations de paix. L'ONU continuera de prêter son concours en étroite consultation avec le Gouvernement afghan.

73. En référence à la demande du Conseil de sécurité tendant à ce que je procède à un examen du rôle, de la structure et des activités de l'ensemble des entités des Nations Unies en Afghanistan, il a été récemment décidé de créer une commission tripartite constituée de représentants du Gouvernement, de la communauté internationale des donateurs, de la MANUA et d'organismes, fonds et programmes affiliés. Cette discussion n'en est qu'à ses premiers stades, mais je suis convaincu qu'elle pourrait être fructueuse.

74. Pour conclure, je remercie tout le personnel des Nations Unies en Afghanistan et mon Représentant spécial, Nicholas Haysom, du dévouement dont ils font preuve, dans des conditions difficiles, pour assurer l'avènement d'un Afghanistan plus pacifique, plus prospère et plus stable.